

# En versant votre Taxe d'apprentissage, vous contribuez au développement des écoles AFTRAL

Le versement des 13 % de la Taxe d'apprentissage (partie "Ecoles") a été décalé au 30 juin.

En versant votre taxe d'apprentissage, vous aidez les Ecoles AFTRAL : ISTEI et EPT au travers de ce versement, à poursuivre leur évolution.



- **Ouverture de nouvelles écoles, nouvelles formations en apprentissage en réponse aux besoins des professionnels en Région**
- **Investissements dans les outils pédagogiques du distanciel**
- **Amélioration de l'accueil des jeunes pour accroître l'attractivité des filières professionnelles**

Cette aide sera d'autant plus précieuse que notre activité a été fortement impactée par la période du confinement comme l'ensemble des professionnels du transport.

La situation du COVID 19 a suspendu ou ralenti l'activité de vos entreprises et depuis le 11 mai, l'activité économique redémarre. Les Centres AFTRAL ont également ré-ouvert avec des mesures pour garantir la sécurité de tous.

**Pour continuer à former vos futurs salariés**, vous pouvez choisir de soutenir les écoles d'AFTRAL, ISTEI et EPT en leur attribuant votre taxe d'apprentissage.

Tout au long de la période de confinement, les cours des Ecoles ont été assurés à distance et les cursus vont pouvoir se terminer comme prévu.

**Le montant 2020 reste identique à celui de 2019** (0.68% de la masse salariale), mais avec une répartition différente : 87% est versé à votre OPCO (en février dernier), et 13% à l'école de votre choix **avant le 30 Juin 2020**.

■ + d'infos  
[www.aftral.com/nos-ecoles/taxe-apprentissage](http://www.aftral.com/nos-ecoles/taxe-apprentissage)

**Des formations pour aller loin**

[aftral.com/nos-ecoles/taxe\\_apprentissage](http://aftral.com/nos-ecoles/taxe_apprentissage) |     |  0 809 908 908 Service gratuit

**AFTRAL**   
Apprendre et se former en transport et logistique